



Plan Stratégique 2021 - 2023

Note de Synthèse

Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation impose, en ses articles L 1523-2, 1523-13, §4, 1523-14, 1523-16, 1523-23, 1532-1§2, l'adoption par l'Assemblée générale du second semestre d'un plan stratégique portant sur trois ans.

Si le législateur régional n'a pas déterminé de manière exhaustive ce que doit contenir le plan stratégique, son contenu minimum est déterminé à partir des articles cités. La structure dudit plan est donc construite autour de trois axes : une note stratégique, une partie financière et une partie « suivi d'exécution ».

Ce plan est préalablement arrêté par le Conseil d'Administration et adressé aux Communes Associées.

A- Investissements

1- La politique poursuivie par l'A.I.E.G. s'articule autour de plusieurs axes.

L'AIEG modernise ses réseaux et les automatise afin de prendre le contrôle à distance du matériel qui compose les cabines.

L'enfouissement et le renforcement des réseaux Haute tension et Basse tension restent une priorité.

- La modernisation des réseaux moyenne tension consiste principalement au remplacement des équipements vétustes ou obsolètes qui compose les cabines réseau. Une attention toute particulière est prêtée à l'aspect sécurité.*
- Après avoir mis en place l'automatisation du contrôle à distance des cabines de dispersion, une seconde phase est initiée. Elle consiste à moderniser les cabines de distribution connectées aux cabines de dispersion afin de réduire les délais d'interruption et les interventions humaines sur site.*
- L'enfouissement du réseau Moyenne tension sur la commune d'OHEY a permis d'améliorer très sensiblement le taux de pannes ; plus de 22 Kms ont été enfouis à ce jour. Les cabines divisionnaires ont été modernisées sur l'entité.*
- La rénovation des réseaux Basse tension reste parmi nos priorités à savoir le démantèlement des lignes en cuivre nu programmé sur plusieurs années afin d'obtenir un démantèlement complet.*

2- Eclairage Public OSP : L'AIEG, qui a remplacé les points lumineux « mercure et sodium » sur la commune de Viroinval, procède actuellement au remplacement de l'ensemble des points sur les communes d'Andenne et de Rumes, celles-ci ayant procédé à une augmentation de capital « E ».

L'AIEG intègre, à ces remplacements, un module permettant le dimming. Cette solution permettra de réduire de 60% la consommation d'éclairage dans ces deux communes.

3- Consécutivement à la décision du Conseil d'Administration de l'Intercommunale un champ photovoltaïque a été mis en œuvre sur un terrain impropre à la culture, il permet de compenser les pertes en lignes subies par échauffement du passage des électrons sur le câble.

La mise en œuvre d'un second champ photovoltaïque est prévue pour 2021.

B- Dossiers contentieux de l'AIEG – Synthèse

- *Contentieux AIEG c/ENODIA (ex- PUBLIFIN et TECTEO) - (Tribunal de première instance de Namur- division de Namur)*

L'AIEG a introduit une action en référé et au fond contre la société PUBLIFIN en cause de la résiliation unilatérale, par cette dernière, des conventions d'apport en usage, de gestion et de clearing house qui l'unissaient à l'AIEG.

L'AIEG a obtenu gain de cause en référé devant la Cour d'appel de Liège ainsi qu'en première instance au fond devant le Tribunal de Première Instance de Namur.

Le Tribunal de Première Instance a ordonné une réouverture des débats pour permettre à l'AIEG de justifier du montant de son préjudice, une somme provisionnelle de 25.000€ lui étant déjà allouée.

Par jugement du Tribunal de Première Instance du 17 novembre 2016, Monsieur Jean Marc Dinant s'est vu confier une mission d'expertise en vue de l'évaluation du dommage subi par l'AIEG ensuite de la résiliation fautive des conventions.

L'AIEG a cité en intervention forcée la société RESA suite à la reprise des réseaux dans le cadre de l'apport de branche.

Monsieur l'Expert Dinant a déposé son rapport final auprès du Tribunal de Première Instance de Namur, le 12 septembre 2018.

Un règlement transactionnel est intervenu avec les parties adverses, indemnisant l'AIEG du préjudice subi.

Le Tribunal de 1^{ère} Instance de Namur a entériné cet accord, par jugement du 20 février 2020, l'indemnisation due à l'AIEG étant fixée au montant de **346.431,32** euros. Ce montant a été payé le 24 mai 2019.

Le conseil de l'AIEG dans cette affaire est Maître Luc DEPPE.

- *Contentieux AIEG c/ ENODIA (ex-PUBLIFIN et TECTEO) - en présence de la Ville d'Andenne (Tribunal de première instance de Namur- division de Namur)*

L'AIEG a introduit une requête en intervention volontaire devant la Justice de Paix d'Andenne dans le cadre de la procédure d'expropriation du réseau de distribution électrique andennais menée par la Ville d'Andenne et en vue de soutenir celle-ci.

Il a été fait droit à la demande de la Ville et les indemnités provisoires revenant à la partie expropriée ont été fixées dans un jugement du 10 décembre 2015 de Monsieur le Juge de Paix d'Andenne.

PUBLIFIN a introduit une action en révision devant le Tribunal de Première instance de Namur.

L'AIEG a également formé intervention volontaire dans cette instance distincte.

Le Tribunal de 1ère instance de Namur au terme de son jugement du 3 novembre 2017 a validé la procédure d'expropriation.

Le Tribunal a toutefois procédé au remplacement de l'Expert pour raisons de santé et à procédé à la désignation de Monsieur Guido CAMPS (ex-CREG) pour poursuivre l'expertise.

Aux termes de son rapport définitif, l'Expert CAMPS propose de fixer la valeur du réseau exproprié à 6.017.697,91€ et les préjudices complémentaires à 135.701,35€ (frais de emploi et de conseils techniques). Par comparaison, devant le Juge de Paix, les indemnités provisionnelles ont été fixées au montant de 7.271.400,42€.

Suite au rapport d'Expertise déposé, un règlement transactionnel est intervenu avec les parties adverses entérinant définitivement la légalité de l'expropriation, et, par voie de conséquence, le droit de propriété de l'AIEG sur le réseau.

Par jugement du 25 novembre 2019, le Tribunal de première instance de Namur a entériné l'accord entre parties et consacré le caractère définitif de l'expropriation du réseau entretemps apporté à l'AIEG.

Le conseil de l'AIEG dans cette affaire est Maître Luc DEPPE.

- *Contentieux AIEG c/ PUBLIFIN - (ex- TECTEO) (Tribunal de l'Entreprise de LIEGE-division Dinant)*

L'AIEG est partie défenderesse devant le Tribunal de l'Entreprise de LIEGE (division de Dinant) dans le cadre de l'action indemnitaire introduite par la société PUBLIFIN (ex- TECTEO) ensuite de la décision d'exclusion de cette dernière par délibération de l'Assemblée Générale de l'AIEG du fait de l'anéantissement de l'apport en usage résultant de la procédure d'expropriation sous 3.

L'affaire est inscrite sous le numéro de rôle général A/14/00262 dudit Tribunal et a été fixée pour plaidoiries le 7 décembre 2015.

Aux termes d'un arrêt interlocutoire du 4 janvier 2016, le Tribunal de commerce de Liège section de Dinant a jugé la procédure d'exclusion régulière mais a décidé de renvoyer au rôle à l'effet de permettre aux parties de s'expliquer sur la valeur des parts au moment de l'exclusion.

Un règlement transactionnel est intervenu avec les parties adverses entérinant définitivement la légalité de l'exclusion intervenue et constate que l'indemnisation de l'associé exclue est intervenue dans le cadre de la procédure d'expropriation susvisée.

Par jugement du 9 octobre 2019, le Tribunal de l'Entreprise a entériné l'accord entre parties et ordonné la radiation du rôle. Aucune indemnité d'exclusion n'étant due par l'AIEG.

Le conseil de l'AIEG dans cette affaire est Maître Luc DEPPE.

- Contentieux AIEG c/ TEGEC-FODETRA en présence du BEP Expansion (Tribunal de première instance de Namur- section Dinant)*

Le Conseil d'administration de l'AIEG a décidé de former intervention volontaire dans le cadre de l'action en indemnisation introduite par la société momentanée TEGEC-FODETRA, à l'encontre du BEP expansion, suite à la résiliation unilatérale du marché intervenu qui portait sur l'équipement en gaz et électricité de la ZAE de la Houssaie à Andenne.

L'affaire a été introduite devant le Tribunal de Première Instance de Namur. Un calendrier de procédure a été établi en vue d'une audience de plaidoiries fixée le 17 octobre 2018. Les conclusions de l'AIEG ont été déposées dans les délais prévus.

Entretemps les parties demanderesses TEGEC-FODETRA ont introduit une demande d'expertise sur pied de l'article 19 alinéa 3 du Code judiciaire.

Cette demande a été rejetée par décision du Tribunal de Première instance de Namur du 14 mars 2018 estimant prima facie que les demanderesses étaient responsables du dommage qu'elles allèguent.

Le 21 novembre 2018, le Tribunal de première instance de Namur, Division de Namur a débouté les demanderesses de leurs prétentions estimant notamment que les remarques du surveillant de chantier de l'AIEG étaient parfaitement justifiées.

Les demanderesses TEGEC-FODETRA ont interjeté appel.

Aux termes d'un arrêt prononcé par la Cour d'appel de Liège dans ce dossier en date du 23 juin 2020, l'appel de la société momentanée TEGEC -FODETRA a été rejeté et l'AIEG par conséquent mise hors cause (la participation de l'AIEG à la

procédure a permis de disculper le BEP des manquements qui lui étaient reprochés au stade de la conception et de l'exécution du marché).

Le conseil de l'AIEG dans ce dossier est Maître Ann-Lawrence DURVIAUX.

- Contentieux AIEG c/ membre du personnel - en présence de l'AGENCE FEDERALE DES RISQUES PROFESSIONNELS (Tribunal du travail de Namur- division de Dinant).*

Il s'agit d'une action d'un membre du personnel de l'AIEG qui conteste une décision prise par le Conseil d'Administration en séance du 22 janvier 2019 mettant fin au remboursement des frais de soins de santé pour raisons médicales. Cette affaire a été introduite à l'audience du 7 mai 2019 et remise à l'audience du 3 septembre 2019 pour permettre à l'agence fédérale des risques professionnels de former intervention volontaire. La désignation d'un expert médecin a été sollicitée.

Par jugement du 1er octobre 2019, le Tribunal de première instance de Namur a reçu l'intervention volontaire de FEDRIS et ordonné une expertise. Une première réunion d'expertise s'est tenue le 28 juillet 2020 aux termes de laquelle l'expert a sollicité l'intervention d'un sapiteur chargé de pratiquer des échographies des deux coudes.

FEDRIS sera le cas échéant appelée à intervenir en garantie des rentes et indemnités qui seraient versées à l'agent par l'AIEG en application des alinéas 1er, premièrement, et 2 de l'article 24, § 1er de l'Arrêté Royal du 21 janvier 1993.

L'agence sera le cas échéant appelée à intervenir en garantie des rentes et indemnités qui seront versées à l'agent par l'AIEG en application des alinéas 1er, premièrement, et 2 de l'article 24, § 1er de l'Arrêté Royal du 21 janvier 1993.

Le conseil de l'AIEG dans ce dossier est Maître Laurence RASE.

- Contentieux AIEG c/ Monsieur X- justice de Paix d'Andenne- Maître Pierre*

Monsieur X a assigné l'AIEG devant la justice de Paix d'Andenne à l'effet de bénéficier du tarif social pour un immeuble où il n'était pas domicilié.

Par jugement du 30 juin 2020 de la Justice de Paix non susceptible d'appel, Monsieur C a été débouté de sa demande.

Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz
Société Coopérative à Responsabilité Limitée

PREVISIONS ET RESULTAT FINANCIER		Réalité		Réalité		Réalité		Budget		Budget	
2017-2023		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2022	2023	2023
70	chiffres d'affaires	12.003.144,14	19.541.572,54	19.787.494,00	19.589.619,06	19.587.660,10	19.585.701,33	19.585.505,48	19.585.701,33	19.585.505,48	19.585.505,48
71	variation stock	-80.073,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
72	production immobilisée	3.811.154,86	3.949.795,90	2.961.991,00	3.850.000,00	2.950.000,00	2.950.000,00	2.950.000,00	2.950.000,00	2.950.000,00	2.950.000,00
74	autres produits d'exploitation	387.305,69	593.296,86	123.606,00	125.460,09	127.341,99	129.252,12	131.190,90	129.252,12	131.190,90	131.190,90
76	produits exploitation non récurrents	4.073.918,45	267.586,38	1.378.564,00	1.406.135,28	1.434.257,99	1.462.943,15	1.492.202,01	1.462.943,15	1.492.202,01	1.492.202,01
70/76	ventes et prestations	20.195.449,46	24.352.251,68	24.251.655,00	24.971.214,43	24.099.260,08	24.127.896,60	24.158.898,39	24.127.896,60	24.158.898,39	24.158.898,39
60	approvisionnement et marchandises	4.302.144,94	12.112.957,72	11.447.326,00	11.218.379,48	11.207.161,10	11.206.040,38	11.205.928,32	11.206.040,38	11.205.928,32	11.205.928,32
61	services et bien divers	3.799.157,87	3.821.446,18	4.343.110,00	5.325.000,00	4.425.000,00	4.425.000,00	4.425.000,00	4.425.000,00	4.425.000,00	4.425.000,00
62	rémunérations	3.054.329,10	3.235.651,36	3.193.166,00	3.194.762,58	3.196.359,96	3.197.958,14	3.199.557,12	3.197.958,14	3.199.557,12	3.199.557,12
63	amortissements	2.027.453,89	2.183.316,16	1.888.639,00	1.909.583,32	1.910.538,11	1.911.493,38	1.912.449,13	1.911.493,38	1.912.449,13	1.912.449,13
64	autres charges d'exploitation	1.924,81	9.410,60	16.701,00	16.709,35	16.717,71	16.726,06	16.734,43	16.726,06	16.734,43	16.734,43
66	charges d'exploitations non récurrentes	956.528,59	1.277.808,10	1.119.445,00	1.120.004,72	1.120.564,72	1.121.125,01	1.121.685,57	1.121.125,01	1.121.685,57	1.121.685,57
60/66	coûts des ventes et prestations	14.141.539,20	22.640.590,12	22.008.387,00	22.784.439,46	21.876.341,61	21.878.342,98	21.881.354,57	21.878.342,98	21.881.354,57	21.881.354,57
	résultat d'exploitation	6.053.910,26	1.711.661,56	2.243.268,00	2.186.774,97	2.222.918,47	2.249.553,62	2.277.543,82	2.249.553,62	2.277.543,82	2.277.543,82
75	produits financiers	274.480,55	269.960,43	269.366,00							
65	charges financières	709.212,22	334.266,38	316.611,00	316.769,31	316.927,69	317.086,15	317.244,70	317.086,15	317.244,70	317.244,70
	résultat avant impôts	5.619.178,59	1.647.355,61	2.196.023,00	1.870.005,67	1.905.990,78	1.932.467,46	1.960.299,12	1.932.467,46	1.960.299,12	1.960.299,12
68/78	prélèvement sur impôts différés	-3.904.319,88	-378.001,83	9.734,00	9.729,13	9.724,27	9.719,41	9.714,55	9.719,41	9.714,55	9.714,55
67/77	impôts sur le résultat	736.177,88	264.260,98	681.146,00	467.501,42	476.497,69	483.116,87	490.074,78	483.116,87	490.074,78	490.074,78
	résultat à distribuer	978.680,83	1.005.092,80	1.524.611,00	1.412.233,38	1.439.217,35	1.459.070,00	1.479.938,89	1.459.070,00	1.479.938,89	1.479.938,89

Prescrit minimum du Règlement d'Ordre Intérieur

Le décret du 19 juillet 2006 modifiant le livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, tel que modifié par le décret du 9 mars 2007 prévoit en ses articles L 1523-10, § 1^{er} et L 1523-14, 8^e et 9^e, l'adoption d'un Règlement d'Ordre Intérieur par les différents organes de l'Intercommunale. (Moniteur Belge du 21 mars 2007)

La fixation du contenu minimum des Règlements d'Ordre Intérieur relève de la compétence de l'Assemblée Générale, contenu minimum que les organes compléteront au gré de leurs besoins et de leurs spécificités.

En raison de la nature de ce document, lequel doit être reçu et signé par tous les administrateurs dès leur entrée en fonction. Il est proposé d'inscrire dans le contenu minimum arrêté par l'Assemblée Générale, outre les mentions obligatoires énoncées à l'article L 1523-14, 8^e, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la composition et la mission de l'organe.

Ces dernières informations seront reprises des statuts de l'Intercommunale et répétées dans le cadre du Règlement d'Ordre Intérieur afin de faire de ce dernier un outil complet et cohérent à destination des Membres des organes de gestion de l'AIEG.

Ainsi, il est proposé d'inviter l'Assemblée Générale à fixer le contenu minimum du Règlement d'Ordre Intérieur comme devant comporter à tout le moins :

- 1- l'attribution de la compétence de décider l'ordre du jour du Conseil d'Administration et du ou des organes de gestion ;*
- 2- le principe de la mise en débat de la communication des décisions ;*
- 3- la procédure selon laquelle des points non inscrits à l'ordre du jour de la réunion des organes de l'Intercommunale peuvent être mis en discussion ;*
- 4- les modalités de rédaction des discussions relatives aux points inscrits à l'ordre du jour dans le procès-verbal des réunions des organes de l'Intercommunale et les modalités d'application de celles-ci ;*
- 5- le droit, pour les membres de l'Assemblée Générale, de poser des questions écrites et orales aux organes ;*
- 6- le droit, pour les Membres de l'Assemblée Générale, d'obtenir copie des actes et pièces relatifs à l'administration de l'Intercommunale ;*
- 7- les modalités de fonctionnement de la réunion des organes de l'Intercommunale ;*
- 8- l'adoption des règles de déontologie et d'éthique à annexer au Règlement d'Ordre Intérieur de chaque organe de gestion. Elles comprendront au minimum :*
 - a- l'engagement d'exercer son mandat pleinement ;*
 - b- la participation régulière aux séances des instances*
 - c- les règles organisant les relations entre les Administrateurs et l'administration de l'Intercommunale ;*

- 9- les modalités de consultation et droits de visite des Membres communaux et provinciaux ;
- 10- le mode d'information préalable des projets de délibérations qui concernent particulièrement un associé communal non représenté dans l'organe ;

Mais également :

- 1- la fréquence des réunions de l'organe ;
- 2- le délai de convocation de l'organe ;
- 3- les règles prévalant à la police des réunions de l'organe ;
- 4- le quorum nécessaire à la tenue des réunions de l'organe ;
- 5- les règles d'adoption des décisions de l'organe.

En cas d'accord, le Conseil d'Administration sera invité à adopter la délibération suivante :

« Le Conseil d'Administration de l'AIEG, réuni en sa séance du 15 novembre 2007, approuve la liste des mentions minimum du Règlement d'Ordre Intérieur et décide d'inviter l'Assemblée Générale à adopter, lors de sa séance du 21 décembre 2007, le contenu minimum tel que décrit ci-avant.

Le libellé de la présente délibération a été adopté séance tenante. »



AIEG
Rue des Marais ; 11
5300 Seilles

ANNEE 2010

Plan d'adaptation 2021-2025

Réseau de distribution
d'électricité

1 - Descriptif de l'infrastructure existante

1.1 - Données Chiffrées – Situation des réseaux au 31 décembre 2019

Voir fichier Excell

1.2 - Pyramide des Ages

	< 5 ans	entre 5 et 15 ans	entre 15 et 30 ans	> 30 ans	Total
Câbles MT	79 km	55 km	120 km	7 km	261 km
Lignes MT	0 km	0 km	117 km	14 km	131 km
Câbles BT	43 km	35 km	9 km	0 km	87 km
Lignes BT	51 km	127 km	313 km	30 km	521 km
Cabines & Matériel	19	24	78	77	198
Postes Aériens	0	3	115	43	161

	%vétusté
Câbles MT	3%
Lignes MT	11%
Câbles BT	0%
Lignes BT	6%
Cabines & Matériel	39%
Postes Aériens	27%

Age moyen pondéré des câbles

Age Moyen câbles 17,23

Il serait réducteur de limiter la notion de vétusté à l'âge des équipements, à titre d'exemple, certains câbles papier plomb posés il y a plus de 30 ans n'ont pas de problèmes particuliers tandis que d'autres câbles, de type PRC entrent déjà en défaut, de même pour certaines lignes aériennes qui bien qu'étant d'un âge moyen (< 20 ans) connaissent des incidents que les anciennes lignes n'ont pas.

Juger la vétusté des cabines n'est pas chose aisée non plus, dans la mesure où des cabines anciennes, au niveau du bâti peuvent être équipées de matériel neuf et vice versa.

C'est pour cette raison que l'AIEG a comme politique de remplacer les équipements non pas en fonction de l'âge, mais en fonction des pannes subies, à titre d'exemple, l'ensemble des tronçons de câbles papier plomb longeant des lignes de chemin de fer sont actuellement en cours de remplacement par des câbles PRC , quelque soit leur âge , car les courants vagabonds endommagent le plomb en dépit de la présence d'une protection cathodique.

2 - Bilan des réalisations de l'année précédente (Année 2019)

Voir fichier Excell

3 - Actualisation des Plans en cours (Année 2019)

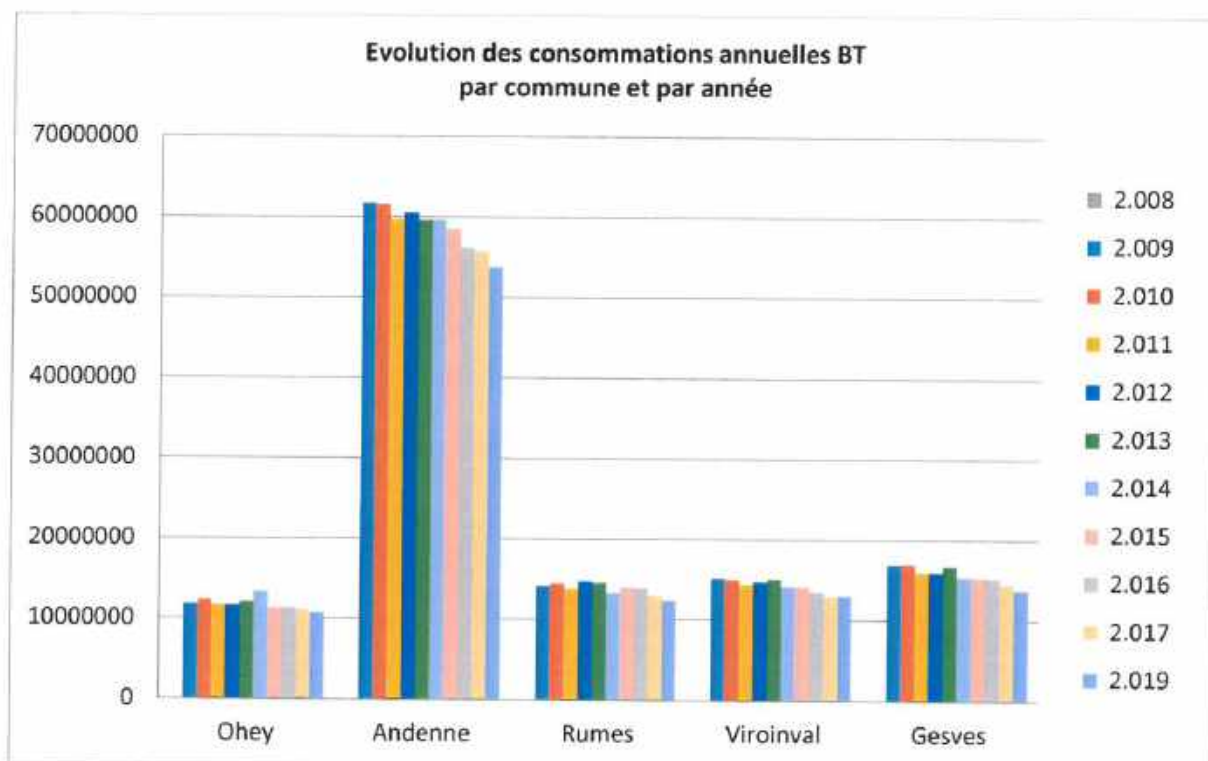
Voir fichier Excell

4 - Plan D'adaptation

4.1 - Les besoins en capacité

4.1.1 - Evolution de la consommation, de la production et des pointes de charge pouvant en résulter

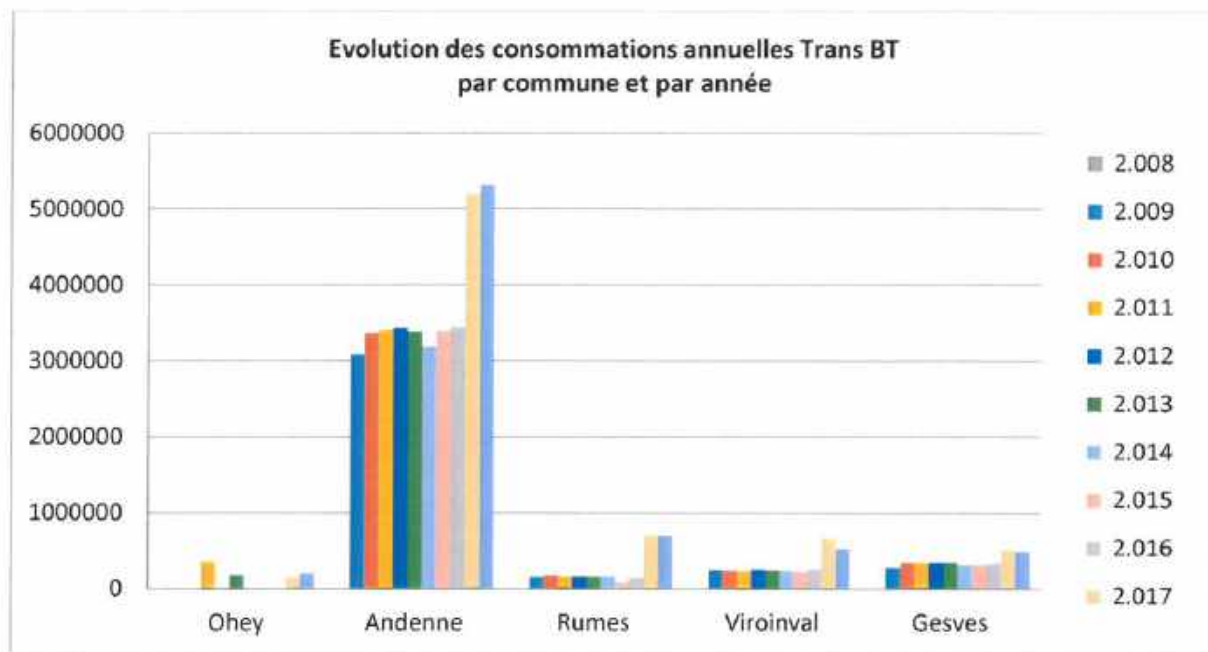
Clients BT



La consommation des utilisateurs BT en 2019 a diminué de 1,7% par rapport à 2018, une quatrième année consecutive de tendance baissière.

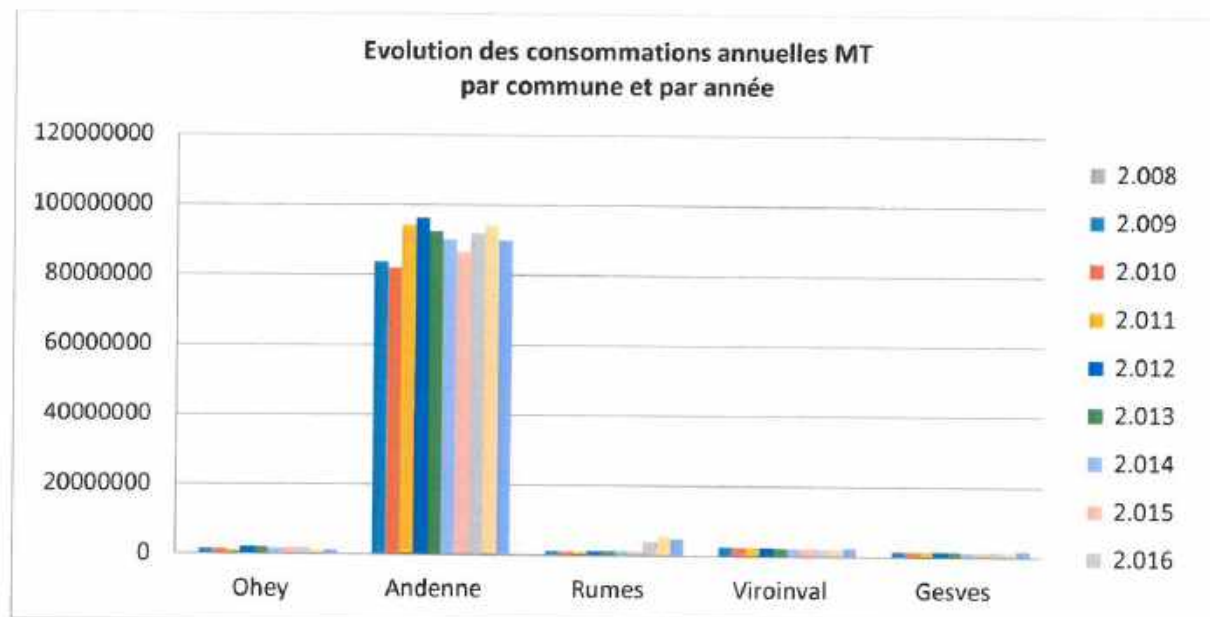
Il faudrait néanmoins nuancer cette baisse et prendre en considération l'apport des installations photovoltaïques dont la production totale sur le réseau de l'AIEG avoisine les 23.000.000 de kWh en BT.

Clients TBT



Legère augmentation (0,31%) de La consommation des client Trans BT en 2019 , après un bon significatif en 2017 , une augmentation qui s'expliquait principalement par le changement de statut des compteurs d'éclairage public , suite à aux rachat des armatures EP par l'AIEG ; l'ensemble de la consommation est désormais considérée comme relevant d'un client Trans BT.

Clients MT



La consommation des clients MT reste relativement stable (0,7 % d'augmentation) , malgré l'arrivée de nouveaux clients la fermeture ou la réduction de l'activité industrielle de certaines grosses entreprises dans le bassin andennais est compensée par l'arrivée d'autres.

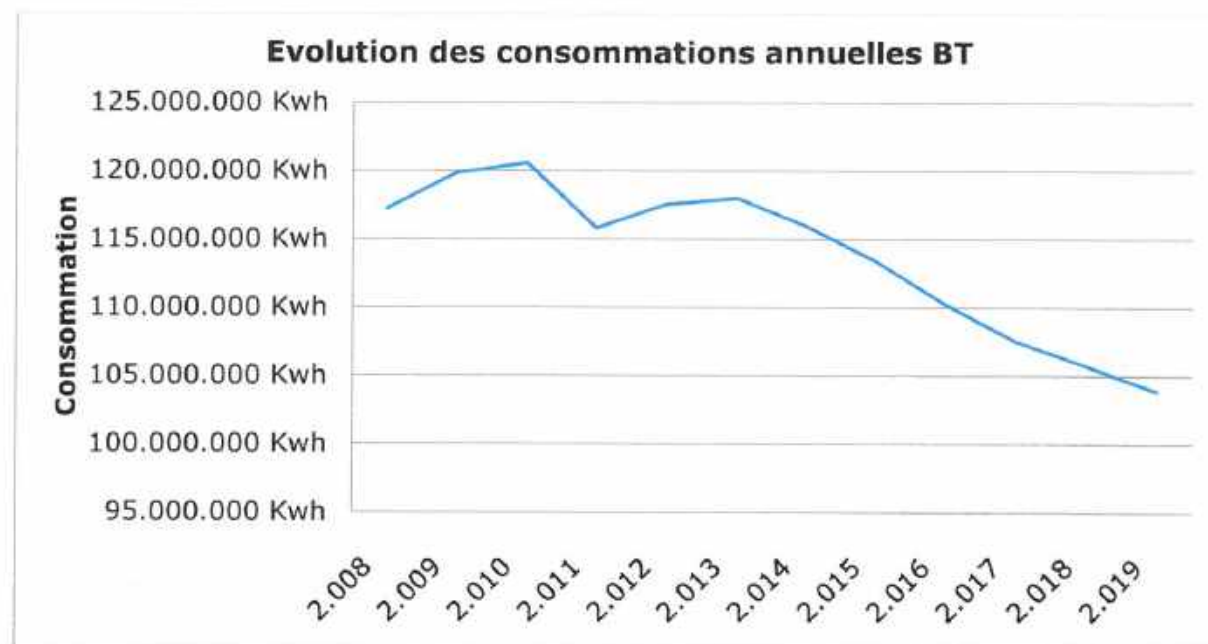
Cette augmentation aurait pu être plus conséquente si ce n'était la multiplication des installations photovoltaïques chez les entreprises du bassin andennais, en effet , le changement de régime des CV pour les installations supérieures à 10 kVA a poussé beaucoup d'entreprises à faire l'investissement . ci-contre un tableau reprenant une liste non exhaustive des installations de production décentralisée les plus importantes.

Entreprise	P (kVA)	remarques
IRM	276	PV
JUMATT	140	PV
DEBARSY	45	PV
AGIE	20	PV
MEERSMAN	71	PV
METALPROTECTION	103,8	PV
MOLITOR	16	PV
MATCH	146	PV
HUBO	55	PV
BIOSPACE	1600	Cogénération
INTERGARI	2000	Cogénération

Rien que pour les installations photovoltaïques, la production estimée en 2019 est d'environ 3.000.000 de kWh, les deux installations de cogénérations quant à elles peuvent, en fonction du nombre d'heure d'utilisation produire entre 2 et 5.000.000 de kWh.

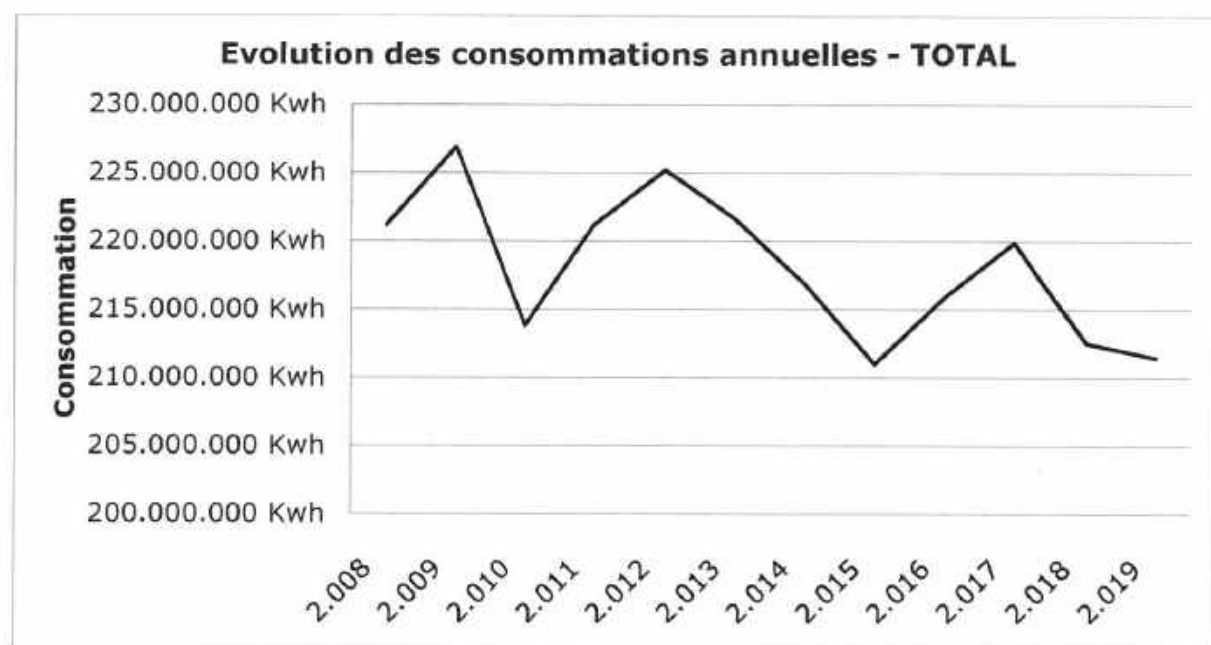
Sur l'ensemble du réseau AIEG, la quantité d'énergie distribuée par commune, par année se présente comme suit :

Consommation Totale (toutes les communes AIEG)





Total AIEG



au total on note une très légère diminution de 0.3% de la consommation d'énergie électrique par rapport à 2018, nous ne prévoyons pas d'augmentation significative de la consommation dans les 5 prochaines années, malgré l'arrivée de nouveaux clients sur les zonings de petit Waret et la houssaie .

Indexation des PU

L'AIEG évalue le cout total des adaptations non pas en fonction d'un cout moyen (au mètre de câble, ou par compteur ...) mais en prenant en compte la réalité sur le terrain du projet en question ,un tas de critère peuvent donc influencer le prix unitaire , comme le matériaux du câble (aluminium ou cuivre) le type de pose , (voirie , accotement , trottoir ...) le nombre de câbles posés dans la tranchée , le relief du terrain , la présence de roche , ou encore la coordination avec d'autres impetrants , le cout unitaire de pose d'un mètre de câble peut donc facilement varier du simple au triple , voire même au quadruple , il en est de même pour les raccordements et la pose de compteurs, dont le cout peut sensiblement varier, à titre d'exemple , le raccordement de 40 compteurs dans un rack d'immeuble à appartements se fera plus rapidement, et avec moins de déplacements que le raccordement de 40 maisons individuelles .

Des raisons similaires peuvent aussi expliquer les différences de prix des postes cellules MT, certaines cabines seront équipées de cellules RMU, alors que d'autres seront pourvus de cellules modulaires qui seront motorisés en prévision d'un télécontrôle, le prix de fourniture et d'installations n'est pas le même.

C'est pour cette raison que les Prix unitaires semblent suivre une trajectoire aléatoire au fil des années

AIEG BILAN 2019 : Delta entre Réalisé PA n/n-1

Justification des Augmentations /diminutions

- Câbles (-49%) : le projet de raccordement de la commune de Rumes directement au poste de Marquain est reporté d'années en année dans l'attente d'une meilleure coordination Powalco entre l'AIEG, ORS, le SPW et la SWDE. La pose traversera 4 communes et alimentera aussi un Parc éolien sur le réseau d'ORES
- Lignes (0 -> 431.975 €) : le montant investi représente le cout du démontage des réseaux aériens MT pour donner suite à l'enfouissement du réseau d'Ohéy depuis 2015, plus d'une centaine de poteaux béton et leurs massifs ont été démontés et/ou étêtés, mais aussi la suppression de certains tronçons BT en cuivre nu lors de ces mêmes travaux et leur remplacement par de la tresse préassemblées.
- Postes (-39 %) : les travaux prévus au poste de Marquain (RUM_RACC_DIRECT) ont dû être suspendu dans l'attente de la pose de câbles avec ORES
- Cabines (+ 285 %) : l'augmentation de ce poste est principalement à des remplacements urgents de matériel dans des cabines vétustes (Cellules défailantes , Transformateurs défailants , ou logettes vieillissantes) ,

une partie des coûts peut aussi être imputée au poste 'Contrôle et Transmission', puisque les cellules moyenne tension modulaire intègrent les éléments liés au contrôle et à la transmission (Motorisation, relais RTU, etc. etc.), c'est d'ailleurs pour cette raison que le poste 'Contrôle/transmission' est à 0 €

- Raccordement client/comptages (-15%/+395 %) : ces deux postes, complémentaires représentent l'ensemble de l'investissement pour le raccordement des clients BT et MT, la différence constatée tient principalement au fait que les projets, de lotissement et d'immeuble à appartement notamment, ne sont clôturés que lorsque tous les compteurs sont placés, or le placement des comptages peut s'étaler sur plusieurs mois voir plusieurs années, l'augmentation du poste comptage ce justifie par le fait que les travaux d'infrastructure (placement de rack, tirage de câbles 150²) sont désormais imputés à ce poste alors qu'ils étaient imputés au poste raccordement avant.
- Contrôle transmission (-100%) : voir justifications POSTES & CABINES

4.1.1.1 – les postes sources HT/MT

4.1.1.1.a) Puissance Garantie en Prélèvement

Voir fichier Excell

	Réseau AIEG				
	BT	TransBT	MT	Total	Evolution
2.008	117.222.093 Kwh	2.964.512 Kwh	100.956.226 Kwh	221.142.831 Kwh	
2.009	119.844.800 Kwh	3.495.314 Kwh	103.534.679 Kwh	226.874.793 Kwh	2,59%
2.010	120.584.872 Kwh	4.141.208 Kwh	89.046.837 Kwh	213.772.917 Kwh	-5,77%
2.011	115.809.388 Kwh	4.524.448 Kwh	100.819.534 Kwh	221.153.370 Kwh	3,45%
2.012	117.551.306 Kwh	4.209.884 Kwh	103.395.180 Kwh	225.156.369 Kwh	1,81%
2.013	118.000.089 Kwh	4.308.401 Kwh	99.279.435 Kwh	221.587.925 Kwh	-1,58%
2.014	115.936.306 Kwh	3.927.508 Kwh	96.993.916 Kwh	216.857.730 Kwh	-2,13%
2.015	113.408.575 Kwh	4.046.035 Kwh	93.501.497 Kwh	210.956.108 Kwh	-2,72%
2.016	110.273.085 Kwh	4.202.969 Kwh	101.387.536 Kwh	215.863.590 Kwh	2,33%
2.017	107.520.669 Kwh	7.271.678 Kwh	105.084.160 Kwh	219.876.507 Kwh	1,86%
2.018	105.689.870 Kwh	7.225.382 Kwh	99.578.675 Kwh	212.493.926 Kwh	-3,36%
2.019	103.864.723 Kwh	7.247.639 Kwh	100.340.816 Kwh	211.453.178 Kwh	-0,49%

Le taux d'accroissement général pris en considération est de 0 % pour les 5 prochaines années, la tendance à la diminution ou à la stagnation depuis 2013 se confirme, il n'y a donc pas de situation critique à craindre dans les 5 prochaines années

L'AIEG est connectée au réseau d'ELIA sur 4 points différents :

- Sous Station Bois D'Orjou (8 feeders)
- Sous Station de Marche les dames (4 feeders)
- Sous Station Couvin (1 Feeder)
- Sous Station Florée (2 Feeders)

Selon le tableau de la charge des Feeders, page 7, aucun des Feeders des autres sous station ne nécessitera de renforcement dans les années à venir, il est à noter que ces sous stations sont partagés par l'AIEG avec d'autres GRD (RESA, ORES Namur), et que l'évolution de la consommation sur les réseaux de ces GRD peut nécessiter dans les années à venir un renforcement ou une augmentation de capacité.

Une autre demande a été adressée à ELIA afin de réserver pour l'AIEG une logette dans la future sous station de Marquain, ce projet fait suite à la demande de raccordement d'un client industriel de 1600 kVa.

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux Annuel moyen d'augmentation (%)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

4.1.1.1.b) Puissance Garantie en injection dans le réseau de transport Local

Pas de situation problématique en injection .

4.1.1.2 – Les feeders et autres échanges entre réseaux

Nom poste/cabine	N° cellule	Dénomination du feeder	Intensités (en A)					Commentaires AIEG
			I max	2019		extrapolation 2025		
				I mesuré	% charge	prévu	% charge	
Bois d'orjou	5	AIEG 1	600	170	28%	188	31%	
Bois d'orjou	6	AIEG 2	600	170	28%	188	31%	
Bois d'orjou	20	AIEG 3	600	170	28%	188	31%	
Bois d'orjou	21	AIEG 4	600	170	28%	188	31%	
Bois d'orjou	9	Bois D'axhelet	390	90	23%	99	25%	
Bois d'orjou	18	BC Veilaine	390	50	13%	55	14%	
Seilles	57	Chantier Naval	450	98	22%	108	24%	
Seilles	49	Robert	450	261	58%	288	64%	
AIEG	2	Fusillés	390	180	46%	199	51%	
AIEG	2	DLM	390	18	5%	20	5%	
AIEG	4	FourLecomte	390	200	51%	221	57%	
AIEG	9	Bolly	390	35	9%	39	10%	
AIEG	10	Match	390	40	10%	44	11%	
AIEG	11	Godfrind	390	90	23%	99	25%	
AIEG	12	ZAE PW2	390	18	5%	20	5%	
AIEG	16	Inasep	390	150	38%	166	42%	
AIEG	18	Anton	390	180	46%	199	51%	
AIEG	19	SNCB	390	50	13%	55	14%	
AIEG	22	ZAE PW 1	390	20	5%	22	6%	
AIEG	23	Ohey	390	20	5%	22	6%	
Marche Les dames	7	Acierie 1	600	210	35%	232	39%	
Marche Les dames	8	Acierie 2	600	120	20%	132	22%	
Marche Les dames	15	Acierie 3	600	30	5%	33	6%	
Marche Les dames	16	Acierie 4	600	150	25%	166	28%	Feeder INFRABEL
Couvin	16	Nimassur	600	230	38%	254	42%	
Fouries		Quatre 1	210	80	38%	88	42%	Feeder à renforcer
Fouries		Quatre 2	400	110	28%	121	30%	
Fouries		Parc Eoliennes	1000	960	96%	960	96%	Parc EOLIEN

Pas de problème particulier, quelques Feeders pourrait dépasser le taux de charge de 50 %, mais les possibilité reprises/transfert de charges sont assurées .

Feeders d'échanges

Commune	Localité	Cabine	Feeder	GRD	Pointe +	Pointe -	% Charge	Remarques
Andenne	Coutisse	Rochempre	AS Bousalie	RESA	39 A	0 A	22,0%	
	Andenne	Andennele	AS / Sart	RESA	12 A	0 A	8,0%	
	Andenne	Lavigne	Huy	RESA	0 A	0 A	0,0%	
	Seilles	Mostombe	PS Sart	RESA	0 A	0 A	0,0%	Ce Feeder sera racheté par RESA dans le cadre de l'expropriation
	Matzeret	Matzeret	-----	IDEG	35 A	0 A	24,0%	
	Nameche	Fond de Wartet	-----	IDEG	0 A	0 A	0,0%	
Ohey	Seilles	Corbion	Farniente	RESA	6 A	0 A	4,0%	
	Goesnes	TAHIER	Goesnes	IDEG	20 A	0 A	13,5%	Feeder principal alimentant une partie de la commune d'ohhey
	Goesnes	TAHIER	Libois	IDEG	0 A	0 A	0,0%	Feeder principal alimentant une partie de la commune d'ohhey
	Evelette	BEOLS	40	IDEG	0 A	0 A	0,0%	Feeder de secours alimentant une partie de la commune d'ohhey
Gesves	Mozet	Haltinne	40	IDEG	0 A	0,0%		
Virgival	Mazée	Niverlée	30	IDEG	0 A	0,0%	Alimentation d'environ 1/3 de la commune de virgival	
Rumes	Rumes	Montura	Montura	RESA	197 A	0 A	43,7%	Feeder principal alimentant une partie de la commune de Rumes
	Seintignes	Dumont	Tainignies	RESA	122 A	0 A	40,7%	Feeder principal alimentant une partie de la commune de Rumes

La seule situation problématique concerne la commune de Rumes où les deux feeders peuvent arriver à saturation en situation N-1, ORES qui nous alimente ne prévoit pas d'investissements sur ces tronçons, c'est pour cette raison que l'AIEG a fait placer en 2018 une logette de réserve dans le nouveau poste de marquain, ce projet permettra de répondre à la demande de raccordement d'un client industriel de 1600 kVa, l'AIEG en profitera pour doter l'ensemble de la commune d'une alimentation au poste, les Feeders ORES deviendront une alimentation de secours.

4.1.1.3 – les cabines et transformateurs de distribution

Depuis 2011, l'AIEG équipe systématiquement les nouvelles cabines de compteurs télé relevés, au niveau du ou des départs basse tension du transformateur MT/BT, ces compteurs envoient leurs mesures ¼ horaire à notre centrale d'acquisition, des mesures qui peuvent être consultées et analysées à tout moment.

Ces compteurs nous renseignent à la fois sur le taux de charge des transformateurs, mais aussi sur la qualité de l'onde de tension (harmoniques, variation de fréquence, surtensions, flicker...), la méthode a toutefois ces limites, en ce sens qu'elle ne permet pas de savoir le taux de charge sur les départs BT.

Pour les cabines existantes, nous essayons dans la mesure du possible de les équiper avec ce type de matériel, lorsque celles-ci s'y prêtent bien (tableau BT pouvant être équipé de Tores de mesures).

Pour les cabines les plus problématiques, la bonne vieille méthode de l'ampèremètre à aiguille, couplée à des mesures sporadiques en période de grande consommation permettent d'apprécier l'état de charge du transformateur.

Les transformateurs de distribution situés dans les cabines haute tension sont équipés de protection Interrupteur-Fusible calibrée en fonction de la puissance du transformateur ; des cartouches de secours sont placées dans les cabines et sont régulièrement inspectées.

Pour les transformateurs de plus de 630 kVa, une protection par cellule disjoncteur est préconisée, il n'y a pas de cas de surcharge sur transformateur.

4.1.2 – les nouveaux producteurs et consommateurs

4.1.2.1 – les nouveaux producteurs prioritaires

Voir fichier Excell

4.1.2.2 – les nouveaux gros clients industriels

Voir fichier Excell

4.1.2.3 – les nouveaux zonings industriels ou lotissements résidentiels importants

Voir fichier Excell

4.1.2.4 – les petits producteurs de max 10 KVA

Voir fichier Excell

La puissance crête totale installée sous le régime QUALIWATT et solwatt CONFONDUS s'élève à 15.726 kWc, pour une production annuelle moyenne de 14 Millions de kWh

Chiffres au 31/12/2018

	Nbre Installation PV	Puissance Crête (kWc)	Puissance Onduleur
ANDENNE	1001	5633	5270
OHEY	367	2233	2098
RUMES	239	1467	1346
VIROINVAL	261	1438	1360
GESVES	510	2955	2783
Total général	2378	13727	12856

Chiffres au 31/12/2019

	Nombre Install PV	P Crete (kWc)	P Onduleur (kVA)
ANDENNE	1137	6462	5941
GESVES	572	3381	3131
OHEY	395	2452	2273
RUMES	284	1775	1599
VIROINVAL	296	1655	1553
Total général	2684	15726	14497

4.1.2.5 – les nouveaux producteurs n'injectant pas dans le réseau

Voir fichier Excell

4.1.3 - Les problèmes de congestion

Pas de problème particulier en 2019 .

4.1.4 – les problèmes de chute de tension ou de surtensions

Critères contractuels appliqués : norme EN50160 pour les client MT et trans MT et/ou disposant d'un compteur communiquants

Pour les clients BT : $U_n = 230 \text{ V } +/- 10\%$

Les chutes de tension sont particulièrement récurrentes en période hivernale, ou la consommation d'électricité à des fins de chauffage explose.

Les problèmes de chute de tension sont généralement résolus grâce à l'augmentation de la tension de sortie du transformateur ; ce qui ne manque pas, une fois la période hivernale passé, de générer des problèmes de Hausse de tension.

Le dédoublement de réseau aérien n'est pas toujours la solution la plus pertinente, puisqu'on peut se retrouver très vite avec des réseaux surdimensionnés, par rapport aux besoins Réels, sans pour autant régler le problème.

Ces dernières années , l'AIEG a opté dans les regions rurales pour l'implantation de réseaux 1000 V , qui permettent de parcourir de grandes distances et d'assurer une bonne tension en fin de réseau sans devoir dedoubler les tresses.

4.1.5 – Adaptations suite aux coupures non planifiées

4.1.5.1 – les coupures en BT

4.1.5.2 – les coupures en MT

Les principales adaptations en 2019 concerneront la commune d'Ohey ou il reste encore 15 km de lignes vetustes à enfouir .

D'autres projets de remplacements de cables papiers plombs sont menés suite à des coordinations entre impetrants dans le cadre de POWALCO .

AND_Ren_N921
Ce projet consistera à remplacer une portion de 750 m d'un cable papier plomb le long de la nationale N921 , le cable a connut 2 defauts ces trois dernières années.
AND_Enf_BNVL
Enfouissement d'un troncon de lignes aérienne, traverseant des zones boisées, dans la localité de bonneville
AND_Meuse-Mai_R
Remplacement d'un troncon de cable vetuste entre la cabine meuse et maisière
LAN_PALHYE
Remplacement du PA Lahaye par une cabine non penetrable et enfouissement du réseau MT du village de Petit Waret

4.1.6 – Qualité de l’onde de tension

En basse tension, les contrôles de tension sont effectués chez les clients qui en font la demande, un enregistreur de tension est placé chez le client pendant une durée pouvant aller de 7 à 10 jours.

Une analyse est ensuite effectuée pour déterminer s’il y a lieu de prendre des dispositions particulières (changement de tresse, renforcement, Baisse de la tension Transfo..) afin de régler le problème.

Pour les clients MT et Trans BT, des compteurs AMR permettent de surveiller constamment et en temps réel la qualité de l’onde, aucun problème particulier n’a été relevé jusque-là.

4.2 – Autres aspects à prendre en compte

4.2.1 – remplacements pour cause de vétusté

Les cabines concernées sont :

2023	AND_REN_WIN
2023	AND_CRCHL
2024	CR_ren_Velaine
2024	CR_ren_tahier
2025	CR_Ren_Nopri
2025	CR_Ren_beole

- Winant
- Chalée
- Velaine
- Tahier
- Nopris
- Beoles

Les 6 adaptations retenues concernent des cabines intermédiaires jugées dangereuses et/ou vétustes par l'analyse de risque effectuées en 2014, les projets ne concerneront que le remplacement du matériel existant par des cellules modulaires et blindées, nous en profiterons pour les équiper d'un télé-contrôle qui permettra de piloter les cabines à distance.

Les câbles et les lignes

Pour la basse tension, nous remarquons une prédominance du réseau Aérien, sauf pour les raccordements de nouveaux lotissements ou d'immeubles à appartements, certains tronçons sont parfois enterrés à la demande des communes, dans le cadre de projet d'embellissements (plan Epure, Lumière ...).

Il est toutefois difficile de tirer un lien de cause à effet entre la présence de réseau aérien en basse tension et le nombre de pannes enregistrées, le réseau aérien restant quand même un moyen très fiable d'alimenter les abonnés, mais surtout de les rétablir rapidement en cas d'incident.

En Moyenne tension par contre, 64% du réseau est enterré, avec des disparités entre les différentes communes, des différences principalement dues au relief géographiques, ou aux réalités socioéconomiques (l'implantation par exemple de Zonings industriels ou de lotissements est une bonne occasion pour enterrer des lignes afin de fiabiliser le réseau).

Ainsi, dans la commune de Rumes, les alimentations en haute tension sont exclusivement souterraines, c'est ce qui explique le nombre d'incidents sensiblement bas en haute tension.

La commune d'Andenne, avec ses 16% de réseau aérien connaît le plus grand nombre de coupures en moyenne tension, des interruptions autant dues, aux intempéries qui sollicitent le réseau aérien périphérique, qu'aux défauts des câbles papier Plomb qui commencent à vieillir.

En basse tension, un réseau souterrain est en général un gage d'une bonne et pérenne alimentation, seules quelques portions à Andenne, sont toujours alimentées avec du vieux câble papier, mais ça ne pose aucun problème particulier en terme d'exploitation; aucun incident n'a été relevé en 2019 impliquant ces câbles; dans les autres communes, le réseau BT souterrain est en très bon état.

En moyenne tension, le vieillissement de certains câbles papier plomb posés dans les années 80 dans le centre de la ville d'Andenne commence à se faire sentir, des déclenchements suite à des défauts récurrents sont constatés sur des feeders principaux qui sont remplacés par du câble PRC, plus résistants et plus fiable.

Sur les communes de Ohey et Viroinval, le taux de vétusté des lignes enterrées en MT, est quasi nul, soit parce que le réseau souterrain est quasi inexistant, soit parce que des investissements conséquent ont été réalisés (le réseau de Rumes a été complètement rénovés il y a 15 ans).

Tableau récapitulatif

Situation au 31/12/2019	MT			BT		
	Aérien	Souterrain	Total	Aérien	Souterrain	Total
Longueur Totale (km)	130 km	294 km	424 km	515 km	115 km	630 km
L ;Total Cu Nu	94 km		94 km	35 km		35 km
L Cu nu vetuste	15 km		15 km	14 km		14 km
Rplt Moyen (km/an)	4		4	2		2

4.2.2 – interventions pour raisons de sécurité

4.2.2.1 – sécurité générale

Chaque année, l'ensemble du réseau HT de l'AIEG fait l'objet d'un contrôle par un organisme agréé afin de relever les éventuels problèmes. Les contrôles portent principalement sur le respect du RGIE, mais ces contrôles restent en deca des exigences de l'arrêté Royal 2012, et portent sur des aspects tels : l'enveloppe du bâtiment, la ventilation de la cabine, l'état des dispositifs de fixation des armoires, l'analyse de risque, préconisée par l'AR de 2012, étant plutôt remplacée par une liste exhaustive d'infractions et de remarques.

Les principales remarques en 2016 portaient sur l'état de vétusté de certains postes aériens dans l'entité de Ohey, ainsi que les valeurs des 'TERRE' élevées dans certaines cabines électriques de la commune de Viroinval, la mise en conformité est réalisée dans le cadre des entretiens annuels des cabines.

4.2.2.2 – distances de sécurité

Un seul cas de surplomb problématique se présente dans le réseau de la commune de Viroinval et concerne une dérivation de secours dans le déplacement est prévu au plan d'adaptation, reprise dans la rubrique COUPURE MT, le déplacement de la dérivation Pétigny n'est pas un problème urgent, c'est pour cette raison qu'il est reporté d'année en année.

4.2.2.3 – sécurité dans les cabines (AR 04/12/2012)

En 2013, suite à la reprise de l'exploitation de la commune d'Andenne par l'AIEG, une analyse globale des risques dans les cabines haute tension afin de déterminer les Nœuds du réseau ou des investissements allaient être réalisés , l'analyse a donc englobées 223 éléments du réseau de distribution moyenne tension (Cabine réseau , Postes Aériens , Postes de sectionnement) visités in situ, et une classification a été établit en prenant en considération les éléments suivants

Une évaluation financière des couts de de mise en conformité des cabines a aussi été réalisée et peut être fournie le cas échéant ; Suite à cette analyse, nous avons pu dresser un premier diagnostic, qui a permit d'orienter les agents chargés du contrôle des cabines .

En 2019, 20 cabines ont été évaluées dansle cadre de l'AR du 04/12/2012

<i>Situation au 31 décembre 2018</i>		Nbre d'équipements GRD	
		cabines	PTA
Nombre Total GRD		294	210
Nombre Total GRD Analysé		20	0
Conclusions de l'analyse	<i>Conforme</i>	0	0
	<i>Non Conforme mais non critique</i>	17	0
	<i>Non conforme et jugé critique</i>	3	0

4.2.3 – Environnement

4.2.3.1 – Politique générale

En haute tension :

- Enfouissement des lignes Moyenne tension vétustes
- Alimentation des postes aériens en boîte à Boîte et installation d'armoires enterrées avec des équipements de coupure en charge
- Utilisation de câbles en PRC et Uniformisation des Sections (95² Alu et Cuivre, 240² et 400 Alu, pour la haute tension)
- Utilisation de cellules moyennes tension Modulaire afin de faciliter le remplacement individuel de la cellule défaillante
- Désaffectation des câbles papier plomb existants

En basse tension

- Démantèlement des lignes en cuivre nu
- Utilisation de transformateurs à perte réduite
- Pose de Feeders Basse tension en 150² Alu lors des projets d'enfouissement de la HT
- Raccordement réalisés avec des câbles en cuivre EVAVB 16 et

4.2.3.2 – actions spécifiques

Néant

4.2.4 – Harmonisation des plans de tension

En haute tension, l'AIEG gère des réseaux 11,5 et 15kV. Il n'y a pas de problème d'harmonisation entre les deux réseaux.

En basse tension, l'AIEG exploite des réseaux 3x230 sans neutre et 3x400+N, nous essayons d'encourager dans la mesure du possible les URD à opter pour des raccordements triphasés à travers des tarifs de raccordement attractifs, à titre d'exemple : à puissance égale, un raccordement triphasé est seulement 40 € plus cher qu'un raccordement monophasé.

4.2.5 – Parallèle avec les investissements ELIA

À Rumes, la demande de raccordement d'un client industriel (1600 kVa), nécessitera un raccordement direct au poste ELIA de Marquain, ce projet est néanmoins repris dans la rubrique 'PROBLEMES DE CONGESTION'.

.Le poste de COUVIN est prévue pour être rénové à partir de 2021, mais aucune date précise n'a été communiquée par ELIA.

4.2.6 – Amélioration de l'efficacité du réseau

4.2.6.1 – Efficacité du réseau

Voir fichier excell

budget dépassé

pas de dépassement significatif enregistré , certains projets d'enfouissement ont meme couté moins cher que l'estimation grace à la coordination dans le cadre de POWALCO qui permet de repartir sur plusieurs impetrants le cout de la tranchée et de la refection .

Travaux Reportés

2019	AND_Ren_N921	Coordination POwalco en cours , Le gaz et l'eau sont intéressé par une pose commune sur la nationale N921 (desserte importante traversant la commune d'andenne)
2019	AND_REN_ANDL	Cabine frontière entre AIEG et RESA , la cellule comptage a explosée en 2018
2019	RUM_RACC_DIRECT	Coordination en cours avec ORES dans le cadre de l'alimentation d'un parc eolien , ce peojet permettra à l'AIEG d'alimenter directement la commune de rumes sur le poste de marquain
2019	AND_Meuse-Mai_R	Troncon de cables vetustes , mais pas de declenchement depuis 2 ans
2019	AND-ren_CRBDHEER	Renovation de la cabine bois d'heer : changement des relais de protection et remplacement des interrupteurs actuels par des disjoncteurs
2019	AND-ren_CRHTBS	Effluves dans la cabine, une ventilation a été insatlée dans l'attente du remplacement du matérie

aucun report n'est de nature à compromettre la securité ou la fiabilité des réseaux . la justification du report est reportée dans le fichier excell.

4.2.6.2 – efficacité énergétique

Aucun projet lancé par l'AIEG concernant l'efficacité énergétique

4.2.6.3 – réduction des pertes techniques

La politique de l'AIEG pour réduire ces pertes techniques ,s'articule autour de 4 axes principaux :

- Installation de transfo MT/BT à perte réduites
- Standardisation des sections de cables utilisés en Moyenne et en basse tension.
- Mise en place de réseau BT en 3x400+N en lieu et place du 3x230
- Installation de points de mesure dans les cabines ou la consommation est importante (une reconciliation en fin d'année nous permet de determiner le taux de perte exact)

4.2.6.4 – réduction des pertes administratives

L'Installation de points de mesure dans les cabines ou la consommation est importante permet parfois de determiner les cas de fraude et d'y réagir plus efficacement , cependant, le cout de modification des tableaux basse tension est parfois prohibitif, c'est pour cette raison que nous privilégions plutôt d'équiper les nouvelles cabines plutôt que kles anciennes .

4.2.7 – Remplacement des compteurs

4.2.7.1 – Compteurs à budget

Nous prévoyons en 2018 le placement de +/- 100 compteurs à budget :

	2017	2018	2019
compteurs à Budget actif	582	632	644
compteurs à Budget Non Actifs	449	670	450
compteurs à Budget Placés	76	69	51

Les compteurs à budgets non actifs sont petit à petit remplacés par des compteurs classiques afin de se constituer un stock en prevision de l'arret de fabrication des compteurs à budget

4.2.7.2 – Compteurs intelligents

En 2010, l'AIEG avait procédé à l'installation de 120 compteurs communicants dans des immeubles à appartement, chez des clients basse tension ; le but était de tester les solutions de déploiement de compteurs dits 'Intelligents' chez des utilisateurs résidentiels, d'en estimer le coût en termes d'exploitation, et surtout d'en évaluer le gain sur le court et moyen terme.


Le déploiement de ce genre de compteurs en novembre 2010, n'a pas généré de gain substantiel en termes d'exploitation, étant donné le nombre limité de compteurs par immeuble, mais les informations quant aux courbes de charges de l'ensemble de l'immeuble, à la variation de la consommation entre les ménages, furent intéressantes à analyser à bien des égards.

Plus de 400 URD détenteurs d'une installation photovoltaïque ont été équipés de ce genre de compteurs, le choix s'est porté bien entendu sur les zones à haute densité d'installation PV et sur les clients ayant introduits des plaintes, le but est d'étudier plus facilement l'influence de la multiplication de ce genre de productions sur le plan de tension et sur la stabilité du réseau.

En 2019, l'AIEG a lancé avec ces partenaires d'AREWAL, un marché pour la fourniture de compteurs intelligents d'un HES (head end system) et d'un MDM, l'attribution du marché est prévue pour l'année 2020.

4.2.8 – Evolution vers les réseaux intelligents

- Les nouvelles cabines réseau sont systématiquement équipées de compteurs télé relevé permettant un suivi en temps réel de l'état de charge des transformateurs ainsi que de la qualité de l'onde de tension, le concept est maintenant élargie aux producteurs Photovoltaïques et aux PME (**Adaptations SMRT_PME, SMRT_PV**)
- La collecte et l'exploitation et la présentation des données rapatriées, se fera à l'aide de la centrale d'acquisition déjà existante et opérationnelle pour l'ensemble des clients HT et Trans BT, cette dernière sera upgradé afin de pouvoir accepter les nouveaux compteurs intelligents qui seront déployés dans le cadre du partenariat avec Resa et ORES (Fluvius)
- chez l'AIEG, les principaux feeders peuvent être enclenchés ou déclenchés à distance, et sont équipés de relais de protection qui mesurent le courant instantané, la tension et la fréquence, un archivage de 6 mois est effectué sur nos serveurs, et sur des serveur externes (CLOUD) .
- pour la gestion actives de la demande , l'AIEG a toujours recours à la TCC avec pas moins de 60 profils de clients

Nom	Localisation	U	P Max	R3DP	SDR	Act en 2017	Act en 2018
	Seilles	15 kV	2 MW	Oui	Non	1	0

4.2.9 – Electro-Mobilité

- Une cinquantaine de bornes de recharge pour véhicules électriques ont été installées dans les communes associées et chez des opérateurs privés, par la société partenaire ZE-Mo

6 – Schémas

Année	Ref Projet	Statut	Motivation principale	Commune	Localité	Rue	Description des travaux	somme des postes budgétaires
2021	_AIEG_BT	non nominatif	E 1.2.6 Nouveaux clients résidentiels				Travaux divers basse tension	833.180,85 €
2021	_AIEG_MT	non nominatif	E 2.6 Amélioration efficacité réseau (bouclage, ...)				Travaux divers Moyenne tension	740.000,00 €
2021	_AIEG_SMRT	non nominatif	E 2.8 Réseaux intelligents				Travaux divers Scada et Smart Grid	125.000,00 €
2021	OH_Enf_HAV	nominatif	E 2.1 Remplacement pour cause de vétusté	Ohey	Tahier	Tahier	enfouissement Havelange Ligne	250.000,00 €
2021	AND_Ren_N921	nominatif	E 1.5 Adaptation suite aux coupures non planifiées	Andenne	Andenne		renovation troncon N921 (SWDE)	660.000,00 €
2021	RUM_RACC_DIRECT	nominatif	E 1.2.2 Nouveaux gros clients industriels	Rumes	Rumes		raccordement direct commune de rumes	500.000,00 €
2021	AND_Meuse-Mai_R	nominatif	E 2.1 Remplacement pour cause de vétusté	Andenne	seilles		remplacement cable Meuse Maizier	230.000,00 €
2022	_AIEG_BT	non nominatif	E 1.5.1 Adaptation suite aux coupures non planifiées BT				Travaux divers basse tension	1.151.936,85 €
2022	_AIEG_MT	non nominatif	E 2.1 Remplacement pour cause de vétusté				Travaux divers Moyenne tension	1.071.000,00 €
2022	_AIEG_SMRT	non nominatif	E 2.8 Réseaux intelligents				Travaux divers Scada et Smart Grid	40.000,00 €
2022	OH_Enf_TALIB	nominatif	E 2.1 Remplacement pour cause de vétusté				enfouissement Tahier Libois	143.000,00 €
2022	SEI_CR_Natrive	nominatif	E 2.1 Remplacement pour cause de vétusté	Andenne	seilles	Natrive	remplacement Cellules et cables Immeuble	15.000,00 €
2022	AND_REN_TDC	nominatif	E 2.1 Remplacement pour cause de vétusté	Andenne	seilles	caserne	remplacement Cabine WINANT	46.000,00 €
2022	RUM_AVT_CHEE	nominatif	E 2.6 Amélioration efficacité réseau (bouclage, ...)	Rumes	rumes		Bouclage Aventure et Chaussée	240.000,00 €
2022	AND-ren_CRBDHEER	nominatif	E 2.6 Amélioration efficacité réseau (bouclage, ...)	Andenne	seilles		Renovation cabine bois dheer	50.000,00 €
2022	AND-ren_CRHTBS	nominatif	E 2.6 Amélioration efficacité réseau (bouclage, ...)	Andenne	seilles		Renovation cabine Haute Bise	30.000,00 €
2022	AND_REN_ANDL	nominatif	E 2.1 Remplacement pour cause de vétusté	Andenne	seilles		renovation cabine Andenelle	25.000,00 €
2023	_AIEG_BT	non nominatif	E 1.5.1 Adaptation suite aux coupures non planifiées BT				Travaux divers basse tension	842.000,00 €
2023	_AIEG_MT	non nominatif	E 2.1 Remplacement pour cause de vétusté				Travaux divers Moyenne tension	841.943,85 €
2023	_AIEG_SMRT	non nominatif	E 2.8 Réseaux intelligents				Travaux divers Scada et Smart Grid	165.000,00 €
2023	LAN_CHT_PW	nominatif	E 2.1 Remplacement pour cause de vétusté	Andenne	Landenne	Lahaye	Enfouissement Ligne arienne Lahaye	80.000,00 €
2023	AND_REN_MEUSE	nominatif	E 2.1 Remplacement pour cause de vétusté	Andenne	seilles	Rivage	renovation cabine Meuse	50.000,00 €
2023	LAN_PALHYE	nominatif	E 1.5.1 Adaptation suite aux coupures non planifiées BT	Andenne	Landenne		Remplacement PA Lahaye	67.000,00 €
2023	AND_REN_WIN	nominatif	E 2.1 Remplacement pour cause de vétusté	Andenne	Andenne		remplacement Cabine WINANT	55.000,00 €
2023	VEZ01	nominatif	E 2.6 Amélioration efficacité réseau (bouclage, ...)	Andenne	Vezin		Liaison demeuter - Agie	455.927,99 €
2023	RUM_RACC_DIRECT	nominatif	E 1.3 Problèmes de congestion	Andenne	Andenne		raccordement commune de rumes sur marquain	200.000,00 €
2023	AND_CRCHL	nominatif	E 2.1 Remplacement pour cause de vétusté	Andenne	Andenne		Renovation CR Chalee	10.000,00 €
2023	SEI_REN_PRAND	nominatif	E 2.6 Amélioration efficacité réseau (bouclage, ...)	Andenne	Seilles		cabine prison - remplacement cellule Int par disj	10.000,00 €
2024	_AIEG_BT	non nominatif	E 1.5.1 Adaptation suite aux coupures non planifiées BT				Travaux divers basse tension	948.000,00 €
2024	_AIEG_MT	non nominatif	E 2.1 Remplacement pour cause de vétusté				Travaux divers Moyenne tension	986.000,00 €
2024	TH_Enf_MT	nominatif	E 2.1 Remplacement pour cause de vétusté, dégâts aux équipements	Andenne	Thon	gaurre	enfouissement réseau MT Thon	150.000,00 €
2024	LAN_Racc_COV	nominatif	E 1.2.2 Nouveaux gros clients industriels	Andenne	Landenne	progrés	raccordement Covivin - zoning de petit waret	161.830,00 €
2024	CR_ren_Velaine	nominatif	E 2.2.3 Cabines : mise en conformité	Andenne	Seilles		renovation cabine velaine	265.000,00 €
2024	CR_ren_tahier	nominatif	E 2.2.3 Cabines : mise en conformité	Ohey	Goesnes	Tahier	RENOVATION CABINE Tahier	78.000,00 €
2024	VIR_Ren_Couvin	nominatif	E 2.5 // avec investissements ELIA	Viroinval	Couvin		renouvellement poste Couvin (ELIA)	260.000,00 €
2025	_AIEG_BT	non nominatif	E 1.5.1 Adaptation suite aux coupures non planifiées BT				Travaux divers basse tension	768.000,00 €
2025	_AIEG_MT	non nominatif	E 2.1 Remplacement pour cause de vétusté				Travaux divers Moyenne tension	1.109.000,00 €
2025	MAIZ_Enf_MT	nominatif	E 2.1 Remplacement pour cause de vétusté, dégâts aux équipements	Andenne	Maizeret	Galopin	enfouissement réseau MT Maizeret	250.000,00 €
2025	LAN_Racc_EOL	nominatif	E 1.2.2 Nouveaux gros clients industriels	Andenne	Landenne	mostombe	Raccordement Parc eolien Mostombe	598.520,00 €
2025	CR_Ren_Nopri	nominatif	E 2.2.3 Cabines : mise en conformité	Andenne	andenne	commerce	renovation cabine Nopri	27.000,00 €
2025	CR_Ren_beole	nominatif	E 2.2.3 Cabines : mise en conformité	Ohey	evellette	havelange	RENOVATION CABINE beole	27.000,00 €
								- €
								- €
							TOTAL	14.555.339,54 €
								- €